Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et à l'étiquétage des produits biologiques									
	I.1 Numéro du document			140 -12 1 - 21 2 1	I.2 Type d'Opéi	I.2 Type d'Opérateur				
	BE-BIO-05.056-0001578.2024.001				☑ Opérateur					
		UNITED TO THE PROPERTY OF THE			.	Groupe d'opérateurs				
			N		- ===================================	P				
			7.							
es.			I							
oir			٥	ikanwase:ao						
şat	l.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs			I.4 Autorité con	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle					
Jlig	Nom	Nom Lemaire Jean-Marc			Autorité	Autorité Comité du Lait (BE-BIO-05)				
ok	Adresse	Rachamps 28 6600 I	· ·		Adresse		ve 104 , 4651, Battice			
nts	Pays	Belgique	Code ISO	BE	Pays	Belgique	Code ISO	BE		
I: Éléments obligatoires	L5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
lén	• Production									
: É										
e I										
Partie	L6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
Pa	• (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux									
	Méthode de production:									
	– production biologique, sauf durant la période de conversion									
	– production durant la période de conversion									
	• (b) Animaux et produits animaux non transformés									
	Méthode d	e production:				1				
	– production biologique, sauf durant la période de conversion									
	– production biologique avec une production non biologique									
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UF) 2018/848 et certifie que l'onérateur ou le groupe d'onérateurs (choicir ce qui									
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.									
	I.7 Date, lieu I.8 Validité									
	Date	23 mai 2024	Nom et Co	omité du Lait	Certificat vala	ble du 2	23/05/2024 au	23/08/2025		
		15:15:29 +02 (Europe/Luxem bourg)	signature	1						
	Lieu	Battice (BE)		$Z \setminus \nabla$						
				\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \						
					1					

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

\neg								
	II.1 Répertoire des produits							
nes	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848					
cifiq	Herbe et foin	1214	Biologique					
Partie II: Éléments facultatifs spécifiques		Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets						
ulta	Herbe et foin (21.29 ha)	1214	En conversion					
nts fac		Rutabagas, betteraves fourragères, racines fourragères, foin, luzerne, trèfle, sainfoin, choux fourragers, lupin, vesces et produits fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets						
me	Mélange Triticale/ Pois	10 CEREALS	Biologique					
: Élé	Orge de printemps	10 CEREALS	Biologique					
ie II	Bovins	0102 Animaux vivants de l'espèce bovine	Biologique					
art	Lait	04	Biologique					
		LAIT ET PRODUITS DE LA LAITERIE; ŒUFS D'OISEAUX; MIEL NATUREL; PRODUITS COMESTIBLES D'ORIGINE ANIMALE, NON DÉNOMMÉS NI COMPRIS AILLEURS						
	Épeautre	1,	Biologique					
	II.2 Quantité de produits							
	II.3 Informations sur les terres							
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
	Adresse ou géolocalisation A	ctivité Opérateur Description de l'activité ou des activités point 5	visées à la partie I,					
	Rachamps 28, 6600 Bastogne P.	roduction Production de lait, d'herbe, céréales, c céréales, et élevage de bovins.	le mélange de					
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées							
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalise 2018/848	ées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du rè	glement (UE)					
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant							
	I.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848							
	Nom de l'organisme d'accréditation Hyperlien vers le certificat d'accréditation							
	II.9 Autres informations							